

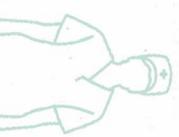
Avec le service de retour à domicile,

je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après la naissance de mon enfant, mon(ma) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie me rend visite à la maternité pour me proposer un accompagnement personnalisé à domicile.
C'est mon interlocuteur privilégié.

MON(MA) CONSEILLER(ÈRE) DE L'ASSURANCE MALADIE

- prend contact pour moi avec la sage-femme de mon choix, pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de sa réalisation,
 - répond à toutes mes questions liées à ce service,
 - me rappelle pour un bilan de satisfaction.
- Bien sûr, pour toute question d'ordre médical, je prends contact avec les professionnels de santé qui me suivent.



Dès le lendemain de mon retour à domicile, ma sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à mon état de santé et à celui de mon bébé.



À la naissance de mon enfant, je reçois un nouveau guide. Il me permet de me renseigner sur les premiers pas de mon enfant et les étapes de santé importantes de ses premières années.

MA SAGE-FEMME ET MON BÉBÉ

- Elle m'accompagne dans la réalisation des premiers soins de bébé : soins du cordon...
- elle vérifie son bon état de santé : pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion...
- elle évalue son éveil et la façon dont il communique,
- elle me conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- elle m'apprend à faire face aux pleurs.

MA SAGE-FEMME ET MOI

- Elle aborde le vécu de mon accouchement,
- elle me suit après mon accouchement : état de santé, évolution de mon éventuelle cicatrisation, bilan périméal...
- elle répond à mes questions et prescrit les médicaments qui me sont nécessaires : arrêt de l'allaitement...
- elle me conseille dans l'aménagement de mon environnement quotidien pour me faciliter la vie avec mon bébé en toute sécurité,
- elle m'oriente dans la réorganisation de la vie familiale.



Je retrouve les informations détaillées sur les premiers vaccins de mon bébé

mon parcours d'assurance

Mon bébé est né
Il me tarde de pouvoir rentrer chez moi pour profiter avec lui de moments privilégiés.

Dans le cadre de mon parcours d'assuré, l'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.
Ainsi, je peux bénéficier d'un service pour faciliter mon retour à domicile après mon accouchement et être suivie chez moi, par la sage-femme de mon choix.
Avec ce service, l'Assurance Maladie met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions après la naissance de mon enfant.